

Chapeau les retraites pour les patrons !

Editorial

L'Etat, c'est nous !

Récemment, tout le monde s'est insurgé, à juste titre, contre le pactole que devait empocher le patron licencieur de PSA en remerciement des services rendus aux actionnaires. Mais le pire dans cette affaire est l'attitude indécente du gouvernement et plus particulièrement du ministre de l'économie qui murmurait sa réprobation face à de telles pratiques. Mais est-il à ce point amnésique ? Le candidat Hollande avait pourtant promis d'encadrer par la loi ce type de pratiques mafieuses ; il devait s'attaquer à l'ennemi invisible, la finance. Mais une fois élu, il a très tôt renoncé en s'en remettant aux promesses du Medef qui s'était engagé à autoréguler ces pratiques de rémunérations abusives. « Faites-moi confiance » disait le patronat. Eh bien oui, on peut lui faire confiance pour s'enrichir sur le dos des salariés en réduisant des salaires déjà très faibles, en revenant sur les maigres acquis sociaux, en licenciant dans les entreprises qui font des profits pour permettre aux actionnaires de se goinfrer encore plus.

Les riches s'enrichissent ; les pauvres s'appauvrissent : la misère prospère et pourtant, le gouvernement perçoit une embellie. La courbe du chômage s'est inversée...

Mais dans quel monde virtuel vivent donc ces gens qui nous gouvernent ? Celui des statistiques faussées, des formules économiques absurdes déconnectées du monde réel ? La révolte gronde, et pas seulement en Bretagne, contre l'injustice fiscale. Les restos du cœur prévoient une explosion des repas fournis cet hiver ; la pauvreté progresse mais nos dirigeants continuent à prôner l'austérité comme seul remède, alors même que le FMI et l'UE commencent à douter.

Alors secouons-les ! Exprimons notre colère, non pas en se fourvoyant dans l'impasse que représente le F Haine mais en participant aux actions contre toutes les injustices sociales, contre le racisme et la xénophobie, pour la dignité humaine. Toutes les actions engagées pour ces combats sont légitimes mais avec la fierté de ne plus subir la loi de ceux qui se croient les plus forts.

Vous avez remarqué comment les patrons sont prompts à se tourner vers l'Etat quand leurs affaires périclitent. Par contre, quand les bénéfices rentrent, ils sont moins pressés d'apporter leur contribution à la solidarité nationale. Alors l'Etat doit-il intervenir dans les crises menaçant l'emploi de milliers de salariés ? Oui certainement mais à ses conditions. Il faut arrêter de distribuer des milliards sans contrepartie à des patrons qui veulent continuer à produire sans contraintes, continuer à dégrader les conditions de travail et diminuer les salaires déjà trop faibles, continuer à polluer sans limite au nom de la compétitivité économique, continuer à bénéficier largement des aides publiques sans aucun contrôle, des infrastructures routières sans payer d'impôts et continuer à exploiter les salariés sans entrave.

L'Etat doit intervenir mais dans le sens de l'intérêt général et en priorité en interdisant les licenciements et en demandant le remboursement des aides publiques distribuées aux actionnaires. L'Etat doit aussi orienter les productions pour la satisfaction des besoins de tous et en agissant pour l'amélioration des conditions de travail.

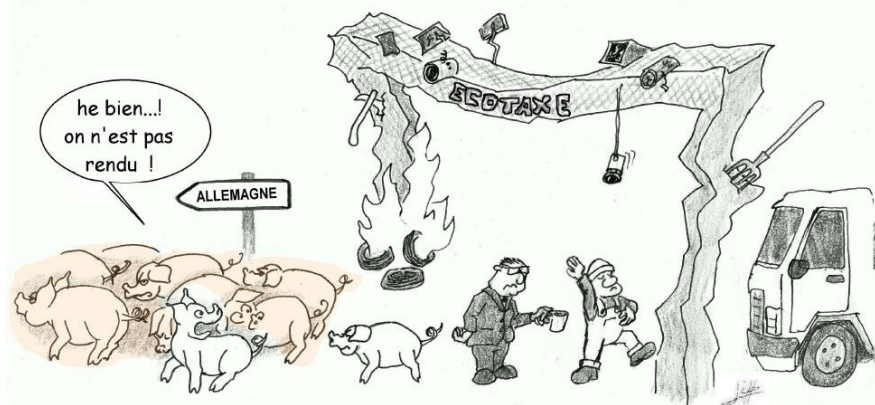
Plutôt qu'engloutir des milliards pour subventionner de l'emploi à bas coût n'empêchant pas les licenciements, il faut développer l'emploi public, créateur de richesse pour satisfaire les besoins sociaux du plus grand nombre et en priorité des plus faibles.

Assez de cadeaux aux patrons licencieurs !

Mais plus globalement, il faut se rendre à l'évidence que le développement des technologies, l'automatisation augmentent la productivité et contribuent à la diminution du travail pénible. C'est bien ce qu'on pouvait espérer et pourtant cela débouche sur le chômage de masse. Alors il est urgent de repenser le système, de déconnecter travail et revenu, de penser développement utile et satisfaction des besoins de tous. Ce n'est pas une utopie. N'oublions pas qu'aujourd'hui les plus riches ne travaillent pas et vivent de leurs rentes boursières obtenues par la sueur des salariés.

Le vrai courage politique serait d'engager cette transition inévitable et nécessaire. Mais tant qu'on aura des comptables et des gestionnaires au gouvernement, on ne risque pas de progresser.

C'est donc aux citoyens de prendre en main leur avenir. Les organisations syndicales ont leur part de responsabilité pour porter ces débats dans la société et notamment sur les lieux de travail. Il n'y a pas de meilleur moment qu'aujourd'hui où tout le système basé sur le profit d'une minorité s'écroule. Précipitons cette destruction et rebâtissons sur des valeurs humanistes pour le bien de tous. Sinon c'est le chaos et la peste brune qui nous guette.



« Des tracasseries administratives... »

À l'occasion de la récente crise bretonne, on a vu sur nos écrans de télévision un certain nombre de manifestants se lamenter « *des tracasseries administratives* » qui paralyseraient l'économie bretonne. En bref, les acteurs économiques voudraient bien travailler mais ils en seraient empêchés par l'administration. Mais de quelles tracasseries administratives s'agit-il ? En analysant les propos tenus par ces manifestants, on apprend que le passage de 450 places d'engraissement de porcs charcutiers à 2000 places, sans enquête publique, est l'une de leurs revendications. Jusqu'à présent, tout agrandissement supérieur à 450 places entraînait le dépôt obligatoire d'un dossier d'autorisation en préfecture avec enquête publique. L'exploitant devait démontrer dans son dossier que les impacts sur l'environnement n'étaient pas augmentés. Les associations de défense de l'environnement ainsi que les riverains des porcheries avaient la « fâcheuse tendance » à se mêler au débat. Ce n'était donc plus supportable pour la profession ! Le ministère de l'agriculture va donc prochainement répondre aux attentes de la profession en concoctant une réglementation qui va dans le sens attendu par certains lobbies agricoles. Quant à l'environnement, qui s'en tracasse ?

On nous prend pour des glands !

Le gland est un fruit assez sympathique. Il éructe fièrement au printemps sur les branches de son chêne. Il fait du sport tout l'été et apprend aux plus jeunes à ne pas tomber trop tôt. Il négocie les termes de sa réédition et est parfois capable de se marier avec les autres éléments pour mieux nourrir la terre. Il ne fait pas de bruit, est parfois rigolo (qui n'a pas comparé un fonctionnaire Jeunesse et Sport à une tête de gland ?) et est toujours présent, même le soir et le week-end. En bref, mère nature ne peut se passer de lui. Ecart des primes entre un agent Jeunesse et Sports et celui le mieux rétribué de la DDCSPP ? 1 pour 8 ! On nous prend vraiment pour des glands.

Un jour viendra...

La modulation des primes a déjà fait l'objet d'un article dans notre précédent numéro. Lors du dernier CT, notre directeur a reconnu l'intelligence des Finances, datant d'une dizaine d'années, de ne plus moduler les primes. Pourquoi alors ne pas montrer cette intelligence localement ? Un jour viendra... En attendant, vous avez reçu votre notification ; n'hésitez pas à demander aux directeurs de justifier leurs choix.

La fièvre de la com

Sur ver de contact n°1, nous avons longuement parlé des émanations de formaldéhyde et du manque de communication et de transparence de la direction. Il aura fallu la venue de l'expert en environnement intérieur et l'intervention de la FSU en début de réunion pour que la direction suive les conseils de l'expert en réunissant le personnel le 4 novembre. 1^{ère} réunion du personnel sur ce sujet depuis 18 mois ; les rouages de la communication devaient être un peu grippés... tout comme notre directeur ce jour-là !

Vie pratique : droit de retrait

Les articles 5-6 à 5-9 du décret 82-453 du 28 mai 1982 donnent la procédure d'alerte et droit de retrait en cas de danger grave et imminent. Gardez-les en mémoire ; ils pourraient nous servir. Tout commence par le registre santé et sécurité au travail ; n'hésitez surtout pas à le remplir !

Mathématicien ou toxicologue ?

Les résultats d'analyses du laboratoire Toxilabo de Nantes ont été communiqués aux membres du CHSCT pour la séance du 19 décembre, accompagnés de l'interprétation du médecin de l'ARS.

Il nous apprend comment convertir des mg en µg mais reste très évasif quant aux limites acceptables de taux de formaldéhyde dans les bureaux. La norme préconise une teneur maximale acceptable à 10 µg et un seuil d'exposition limité à 2 h pour 50 µg. Le médecin donne une limite acceptable à 30 µg, valeur repère du Haut Conseil de la Santé Publique ; comme par hasard, les résultats à part un bureau à 34 µg, sont tous entre 15 et 30 !

Attendons le 19 décembre pour connaître la position du directeur qui doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses agents au sens de l'article L 4121-1 du code du travail.

Jours de fractionnement

Nous voilà arrivés à la fin de l'année et à la clôture de nos congés au 3 janvier 2014. Casper calcule nos droits aux jours de fractionnement : 1 ou 2 jours si nous avons pris 5 ou 8 jours de congés annuels pendant la période de janvier à fin avril ou en novembre et décembre. Seulement il ne s'agit que des congés annuels ; Casper mettra en journée fantôme ces jours de fractionnement si vous êtes partis en RTT. A voir avec le SG.

Visites d'abattoir

Dans le cadre des visites d'abattoir du grand Ouest, le Snuitam-FSU de Rennes s'est déplacé afin de rencontrer les collègues de l'abattoir d'Evron. La délégation a été bien accueillie par l'équipe et l'encadrement. Cette rencontre a permis de faire un tour d'horizon des problèmes des agents :

- la mise en évidence des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) avec la présentation de la grille « OSHA » appliquée aux postes de travail
- la déprécarisation et le cas des agents ne pouvant pas prétendre au concours
- le rappel de l'importance du registre santé et sécurité au travail et l'obligation qui est faite à l'administration de remonter les remarques aux réunions du CHSCT départemental
- l'importance du protocole cadre...

Une rencontre équivalente pourrait avoir lieu avec les collègues de l'abattoir de Laval.

Au premier semestre 2014, une nouvelle visite à Evron permettra de débattre sur les points d'actualité et les sujets évoqués précédemment.

Assemblée Générale du personnel

La FSU organise une assemblée générale du personnel le jeudi **30 janvier 2014**, à partir de 14h en salle **113**.

Les principaux points évoqués seront : la déprécarisation, le protocole cadre en abattoir, la pénibilité, les primes, l'avenir des missions avec notamment l'intervention d'un collègue Jeunesse et Sports d'Ille-et-Vilaine, le bâtiment malsain de la cité administrative...

3 heures d'informations mensuelles sont déposées auprès de la direction.

La réunion se terminera par un pot de l'amitié pour vous souhaiter nos meilleurs vœux syndicaux pour 2014.

Contacts Permanence FSU : 02 99 28 22 99